



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N° 7 DU 19.03.2024 MANDAT 2020-2024 - SAISON 2023 / 2024

PRESIDENT: M. CASTEL Frédéric

PRESENTS: MM. DALLA POZZA Pascal, DELANDHUY Raphaël, GOMAS Olivier, MEMBRADO Yann et PEREIRA José

VISIO : MM. DE FARIA Thomas et RAYBAUDI Thierry (représentant des arbitres au CoDir)

EXCUSÉ : M. MEZRICHE Toufik.

Le Président M. CASTEL Frédéric déclare ouverte la séance à 18h45.

I / PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITION

1.1 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°6 a été approuvé par messagerie électronique.

1.2 AUDITION

J.N. est absent à sa convocation de 19h. La C.D.A. lui fera connaître sa décision ainsi qu'à son club.

II / COURIELS RECUS

Le 28.02 Eric RAYBAUDI, Président de l'Etoile de Lusigny, demande à pouvoir avoir à la disposition de son club ses arbitres à l'occasion de son tournoi annuel.

Le 02.03 Jean Paul NOBLOT signale l'absence d'un AA.

Le 03.03 Jean FRAUMENS met la CDA en copie de son envoi un rapport circonstancié pour terrain impraticable.

Le 03.03 Hervé PIMPERNET informe qu'il n'a pas pu réaliser son observation car le terrain a été déclaré impraticable.

Le 04.03 David DESPRET fait un retour sur la prestation d'un de ses AA.

Le 04.03 Denis DERENNE et Abdessamed HARBOULI déposent des rapports circonstanciés.

Le 04.03 Abdessamed HARBOULI fait acte de candidature à l'examen de ligue.

Le 04.03 Yoan GONCALVES, arbitre de club des Portugais des Chartreux, signale avoir arbitré le match de son club suite à l'absence de l'arbitre désigné.

Le 04.03 Olivier GOMAS annonce avoir solutionné le souci de Matar N'DIAYE avec son compte F.F.F.

Le 04.03 Norbert THOUVENIN rédige un rapport circonstancié suite à la blessure du central de son match.

Le 04.03 Anthony PEREZ signale que suite à une blessure, il sera indisponible pour une durée indéterminée. La C.D.A. lui souhaite un rapide rétablissement.

Le 05.03 Mathéo KREB produit un C.M. d'indisponibilité de 6 semaines. La C.D.A. lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 05.03 Patrick MARIVAL indique une impossibilité de valider un rapport sur son portail. Cette difficulté semble relever d'un souci sur le serveur de la F.F.F.

Le 06.03 Ryan MAURIN constate une désignation incompatible avec ses disponibilités.

Le 06.03 Patrick MARIVAL met en copie la C.D.A. de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 06.03 Sacha RIGLET fournit un C.M. d'indisponibilité. La C.D.A. lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 06.03 Aurélien LECHIEN communique ses nouvelles adresses mails.

Le 08.03 Patrice WALLON, Président du F.C. Ervy, demande si son club aura un arbitre suite à la reprogrammation d'un match le 10.03.

Le 08.03 Matthieu CANOT, Secrétaire de l'E.S.N.A., met en copie la C.D.A. de son message en lien avec la reprogrammation d'un match à une date qu'il estime inappropriée.

Le 09.03 l'Amicale de St Germain demande si suite à l'inversion du match en coupe de l'Aube, le trio arbitral sera maintenu.

Le 09.03 Anthony PEREZ informe que suite à des examens, sa blessure l'oblige à un éloignement du terrain pour une durée indéterminée. La C.D.A. lui souhaite un rapide rétablissement.

Le 09.03 Raphaël est alerté par un A.A. sur les difficultés d'un autre A.A. sur un match de ligue.

Le 10.03 Blandine MORAIS et Yassin KORBAA informent avoir omis de mentionner sur la F.M.I. la présence de leurs observateurs.

Le 11.03 David MATHURIN met en copie la C.D.A. de l'envoi de son rapport disciplinaire.

Le 11.03 Guillaume BELDJOURI dépose le C.M. manquant à son dossier.

Le 11.03 Amandine BASLER fournit un R.I.B. et demande à partir de quand elle sera désignée. La C.D.A. est en attente du feu vert de la ligue pour commencer à la désigner.

Les 11 et 12.03 Patrick Courtois, Président de l'A.S.O.F.A. met en copie la C.D.A. de ses échanges avec le D.A.F. suite au déroulé d'un match en U18.

Le 11.03 Abdel HARBOULI transmet un rapport circonstancié suite à la non utilisation de la F.M.I.

Le 11.03 Mickaël BORGNE met en copie la C.D.A. de l'envoi de son rapport disciplinaire.

Le 12.03 Madhi HABIBI transmet ses rapports (disciplinaire et circonstancié) suite à un match arrêté. La C.D.A. sera attentive aux suites données dans ce dossier.

Le 12.03 Laurent DUCLOS, F.F.S.U. sollicite l'aide de la C.D.A. afin de trouver une équipe pouvant être disponible pour affronter l'équipe féminine d'Illkirch qui se déplace à Troyes dans le cadre de la Coupe de France Futsal des Ecoles d'Ingénieurs car son adversaire a déclaré forfait.

Le 13.03 l'A.G.T. interroge sur le manque d'arbitre en U16 et U18. La C.D.A. positionne des arbitres en fonction de ses disponibilités et en respectant l'ordre de priorité établi par les instances.

Le 14.03 Guillaume BELDJOURI fournit un R.I.B. pour la mise à jour de son dossier.

Le 14.03 Roihim MDERE fait connaître son changement de patronyme. La Ligue met à jour son dossier.

Le 14.03 David LOBREAU informe d'une éventuelle arrivée tardive à son match dont le coup d'envoi est avancé à 12h.

Le 14.03 Ryan MAURIN signale une désignation incompatible avec sa situation que José corrige.

Le 17.03 David DESPRET apporte un complément d'informations au contenu de sa F.M.I.

Le 17.03 Hervé PIMPERNET alerte sur la situation d'un Jeune Arbitre qu'il estime en grande difficulté.

Le 18.03 David MATHURIN met en copie la C.D.A. de l'envoi de son rapport disciplinaire. Il informe également avoir observé un Jeune Arbitre en difficulté.

Le 18.03 Thomas DE FARIA signale que l'arbitre qu'il devait observer n'a pas pu officier car blessé avant le début du match.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

1.1 LIGUE

RAS

1.2 CRA

La C.R.A. communique le 04.03 la mise à disposition de la C.D.A. d'un J.A.L. n'ayant pas effectué les tests de ligue.

2/ DISTRICT / CDA

Le 01.03 divers arbitres constatent un bug sur l'application des désignations. Ce dysfonctionnement est confirmé par les instances du D.A.F. et corrigé par les services informatiques de la F.F.F.

2.1 DISTRICT

Le 28.02 Le D.A.F. répond par la négative à la demande de Jérémy BRICARD de l'Association Handisport Auxerre, car sa demande d'arbitre futsal implique un déplacement hors des limites de notre département.

Le 28.02 Aurélien PRIEUR Président de la Commission des Compétitions, remercie José pour sa vigilance dans le cadre des diverses reprogrammations des matchs en retard par la Ligue qui parfois oblige le D.A.F. à revoir la programmation de ses compétitions. Il sollicite Mahdi HABIBI pour un complément d'information suite au déroulé d'un match en U18. Mahdi produit les rapports nécessaires à l'instruction par les commissions compétentes des faits survenus sur cette rencontre.

Le 13.03 Philippe PAULET, Président du DAF, informe que le CoDir a validé la demande de la C.D.A. de voir intégrer Jean WISSON à la liste des observateurs. Il définit également les modalités à respecter pour pouvoir organiser une C.D.A. délocalisée.

Le 18.03 Éric RAYBAUDI, Président de la Commission Jeunes, sollicite la mise à disposition de 8 J.A.D. pour la Finale Départementale du Festival U13 prévu le 06.04.2024.

Le 18.03 la Commission de Discipline annonce la mise hors compétitions d'une équipe à titre conservatoire.

2.2 CDA

La C.D.A. est régulièrement informée des modifications apportées aux compétitions départementales jeunes ou adultes (forfaits, parfois de dernière minute, reports de matchs, changement de terrain ou d'heure du coup d'envoi) ainsi que des éventuelles convocations ou sollicitations de nos arbitres.

Le 05.03 Frédéric CASTEL, Président de la C.D.A., demande au Président du D.A.F., Philippe Paulet, la possibilité de valider l'intégration dans le groupe des observateurs de Jean WISSON dernièrement arrivé dans l'Aube dans le cadre d'une mutation professionnelle.

Le 08.03 la C.D.A. interroge, pour une organisation des futurs matchs en semaine ainsi que le weekend de Pâques, les observateurs et l'ensemble des arbitres du D.A.F. quant à leur disponibilité.

La C.D.A. a pris une option pour la réservation des installations du Centre Sportif de l'Aube le 07.09.2024 afin d'organiser son rassemblement de début de saison.

Olivier est saisi pour la situation de 3 arbitres en difficultés avec le portail d'accès à leur compte F.F.F.

IV / DESIGNATIONS

Au 19 mars 2024, le District compte 131 arbitres désignables.

4.1 ADULTES

Le 29.02 Denis KREB annonce ne pas pouvoir saisir ses indisponibilités.

Le 01.03 David LOBREAU demande une modification de désignation.

Le 01.03 Jonathan NOUALHAGUET signale ne pas pouvoir aller à son match.

Le 08.03 Guillaume BELDJOURI informe d'une indisponibilité du 19.03 au 03.04 pour raison professionnelle.

Le 09.03 David LOBREAU se met à la disposition de la C.D.A. pour le 17.03.

Le 10.03 Absence à désignation non signalée de Maxime VERDIER.

Le 11.03 Mustapha AZEGAGH dépose un C.M. de prolongation de son indisponibilité.

Le 11.03 Denis KREB demande le retrait d'une désignation car il est retenu dans le cadre du week-end des bénévoles du D.A.F.

Le 14.03 Jonathan NOUALHAGUET annonce son absence à désignation du 17.03.

Le 16.03 Abdel FEZOUA signale ne pas pouvoir aller à son match du 17.03 suite à blessure.

4.2 JEUNES

Le 28.02 Oualid BELHADI annonce ne plus pouvoir officier en jeunes le samedi en raison de son activité professionnelle.

Le 29.02 Redouane SGHIR demande une modification de désignation car il n'est pas mobile.

Le 02.03 Tom LEROY dépose un CM de reprise.

Les 7 et 8.03 Yanis VELAY signale une impossibilité de se rendre à son match pour raison médicale.

Le 09.03 Vianney ROYER demande une modification de désignation car il n'est pas véhiculé.

Thierry lui fait une réponse le 17.03.

Le 11.03 Ismail MAILLET puis Kilyan ETIENNE, Secrétaire du R.C.S.C., sollicitent le retrait d'une désignation afin de pouvoir rendre service au club en manque de joueurs pour le 17.03. Thierry leur fait une réponse le 17.03.

Le 14.03 Dylan FLEURIOT demande le retrait d'une désignation suite à blessure.

Le 18.03 Thierry informe Amandine BASLER de ses premières désignations en attendant que son portail F.F.F. soit accessible.

4.3 OBSERVATIONS – TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 28.02 Olivier GOMAS indique ses disponibilités pour les prochaines semaines.

Le 02.03 Jean-Michel MAINGAUT informe d'une indisponibilité pour les 16-17 mars.

Le 04.03 Yann MEMBRADO envoie le relevé hebdomadaire des observations réalisées afin que le D.A.F. effectue les défraiements.

Le 06.03 Pascal est sollicité par Stéphane GOUDRY, coordonnateur F.F.S.U., pour désigner un arbitre pour le 21.03 afin d'officier sur le 2nd tour de la Coupe de France de futsal des Ecoles d'Ingénieurs.

Yann, Pascal et Olivier font un bilan des observations réalisées. A ce jour, il manque 4 observations en D1, 1 en D3 et 1 en AA. Les stagiaires jeunes et adultes continuent d'être vus à un bon rythme.

V / E.T.D.A.

5.1 GROUPE PERFECTIONNEMENT

Raphaël se demande comment rendre le groupe plus interactif car assez peu de retour à son dernier questionnaire sous la forme d'un QCM.

5.2 REFERENTS ARBITRES

Raphaël est essentiellement sollicité par les jeunes arbitres.

5.3 POLE PHYSIQUE

Toufik reste disponible pour intégrer de nouveaux volontaires pour participer au groupe entraînement.

5.4 PROMOTIONELS

Thierry n'a pas de visibilité sur ses disponibilités professionnelles pour pouvoir planifier ses observations de nos promotionnels.

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Thomas questionne sur la faisabilité d'utiliser une caméra sur un évènement type finale de coupe comme cela s'est fait en Haute-Marne. Frédéric se charge d'aborder cette question avec le Codir.

Olivier demande si une date pour la formation observateurs / tuteurs est fixée. Le match support pour cette formation n'est pas encore défini.

José fait le point sur l'avancée du travail du groupe de révision du R.I. Un temps de travail va avoir lieu avant la prochaine C.D.A.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président de la C.D.A. Frédéric CASTEL, lève la séance à 21H.

La prochaine réunion est fixée au 23.04.2024 à 18H30 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,

M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,

M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)